

Numéro du BEEFP 90-313

Québec (Québec)

### **Ancienne Caserne des officiers**

Résidence du Gouverneur général (bâtiment n° 28)

La Citadelle, Québec

La Résidence du Gouverneur général (bâtiment n° 28) occupe les sept dernières baies de l'ancienne Caserne des officiers (situées du côté du Bastion du Roi), ainsi qu'une nouvelle aile construite à son extrémité nord-est dans les années 1980.

L'ancienne Caserne des officiers (le bâtiment n° 18 et environ la moitié du bâtiment n° 28) a été construite en 1831, sous la supervision d'Elias Walker Durnford. En 1872, le Gouverneur général du Canada a pris possession de la section nord pour en faire sa résidence secondaire. Par la suite, divers ajouts ont été construits à l'extrémité nord-est; ils ont été détruits par un incendie survenu en 1976, feu qui a aussi endommagé une section du bâtiment d'origine. Cette partie a été restaurée; elle est utilisée aujourd'hui comme Résidence privée du Gouverneur général. Une nouvelle aile a été construite dans les années 1980 pour servir de Résidence publique au Gouverneur général. Aujourd'hui, le bâtiment n° 28 est la seconde résidence officielle du Gouverneur général, qu'il utilise durant l'été. L'ancienne Caserne des officiers relie les Bastions du Roi et de Mann; l'aile moderne pénètre plus avant dans le Bastion du Roi. La Résidence du Gouverneur général (bâtiment n° 28) fait partie de la Citadelle de Québec, un lieu historique national. L'édifice est géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Consulter le rapport 88-161 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le bâtiment n° 28 a été désigné «édifice classé» pour sa grande valeur historique ainsi que pour ses qualités architecturales et environnementales.

La partie qui correspond à l'ancienne Caserne des officiers est associée à la défense de l'Amérique du Nord britannique pendant la période qui a suivi la Guerre de 1812. Ce bâtiment jouait le rôle de demi-courtine (l'autre partie était constituée du bâtiment n° 18); ainsi il faisait partie intégrante du système défensif de la Citadelle. Cet édifice est aussi associé à tous les Gouverneurs généraux du Canada qui y ont résidé depuis Lord Dufferin, ainsi qu'aux deux Conférences de Québec: la conférence «Quadrant» (14-24 août 1943) et la conférence «Octogone» (12-16 septembre 1944). Ces événements historiques sont commémorés par des plaques installées de chaque côté de l'escalier menant au terrain de parade. Du point de vue de l'histoire locale, le bâtiment n° 28 témoigne de l'impact que la présence militaire a eu sur l'organisation administrative de la ville de Québec au siècle dernier, ainsi que sur son développement territorial.

L'intégration harmonieuse de la partie ancienne résulte de l'utilisation de détails similaires à ceux du bâtiment d'origine. Il en résulte un élégant ensemble, qui baigne dans le même esprit néo-classique. La conception fonctionnelle de l'ancienne Caserne

Numéro du BEEFP 90-313

Québec (Québec)

### **Ancienne Caserne des officiers**

Résidence du Gouverneur général (bâtiment n° 28)

La Citadelle, Québec

des officiers répondait à deux impératifs distincts : servir de demi-courtine, d'où les murs épais à l'arrière et les espaces voûtés à l'intérieur, tout en offrant des espaces habitables pour les officiers. L'aile du XX<sup>e</sup> siècle a complété les installations reliées aux fonctions officielles de la Résidence. Le bon état de conservation du bâtiment démontre qu'il a été construit avec des matériaux de qualité et suivant des techniques de construction appropriées.

Elias Walker Durnford, qui a supervisé la conception et la construction de la Citadelle de 1818 à 1831, est une des figures marquantes de l'histoire de la forteresse. On lui doit tous les ouvrages défensifs de la Citadelle; l'ancienne Caserne des officiers faisait partie intégrante de ces ouvrages.

Parallèle au terrain de parade, l'ensemble formé par les bâtiments n<sup>os</sup> 18 et 28 est l'un des plus imposants de la Citadelle. Il rehausse le caractère historico-militaire déjà très prononcé de son environnement.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale du bâtiment n° 28 repose sur sa conception architecturale et fonctionnelle, sur son style néo-classique, sur ses matériaux et ses techniques de construction, ainsi que sur sa relation avec les autres ouvrages défensifs de la Citadelle.

La Résidence du Gouverneur général occupe sept baies de l'ancienne Caserne des officiers et une partie plus moderne conçue pour permettre la tenue d'événements officiels.

L'ancienne Caserne des officiers (bâtiment n° 18 et une partie du bâtiment n° 28) est un long bâtiment de maçonnerie de deux étages surmonté d'un toit à croupe percé par d'imposantes souches de cheminée en pierre. Ce bâtiment reflète la tradition classique britannique d'équilibre et de sobriété dans le traitement architectural. Il présente des éléments d'inspiration néo-classique : pilastres qui soutiennent une corniche continue et traitement lisse de la pierre. Une cour anglaise (puits et lumière) permet d'éclairer le sous-sol sur l'avant du bâtiment. Bien qu'ils soient aussi à saveur néo-classique, les porches de bois peints en blanc sont de facture plus récente.

À l'origine, le bâtiment n° 18 et une partie du bâtiment n° 28 formaient un seul et même édifice: l'ancienne Caserne des officiers. Il est donc essentiel de préserver l'intégrité architecturale de cet édifice dans son ensemble. Il est, entre autres, recommandé de

Numéro du BEEFP 90-313

Québec (Québec)

### **Ancienne Caserne des officiers**

Résidence du Gouverneur général (bâtiment n° 28)

La Citadelle, Québec

ne pas modifier l'équilibre de la composition, d'éviter d'ajouter de nouveaux ornements ou de construire des annexes qui modifieraient l'équilibre des masses en présence.

Afin de préserver la maçonnerie, on devrait traiter tous les éléments métalliques contre la corrosion et s'assurer du bon fonctionnement des gouttières. Les pierres de remplacement devraient être en tous points semblables aux anciennes (type, taille, couleur et appareil), de manière à préserver le caractère architectural du bâtiment. Il conviendrait également de respecter le modèle d'origine des toitures, des fenêtres, des contre-fenêtres et des gouttières. Les grilles de protection auraient avantage à être les mêmes partout et à être d'un modèle discret afin de respecter la simplicité du design. L'installation d'appareils d'éclairage extérieur ne devrait pas porter atteinte à l'intégrité des matériaux historiques; il est conseillé de choisir un concept compatible avec le style du bâtiment.

Devant jouer le rôle de demi-courtine tout en permettant de loger les officiers, la partie ancienne du bâtiment n° 28 se caractérise par un système de construction de type défensif: compartimentation de l'espace intérieur et utilisation de murs épais et de voûtes pour assurer une meilleure résistance aux bombes. Par ailleurs, l'édifice comprend de nombreuses fenêtres qui assuraient un très bon éclairage des locaux voués au logement des officiers. Le maintien de l'intégrité de ces éléments caractéristiques est recommandé, car ils sont reliés aux fonctions premières de l'édifice.

L'aménagement intérieur de la partie ancienne se distingue par l'arrangement symétrique des pièces de chaque côté d'un corridor central. Cette organisation spatiale fait partie intégrante de la valeur patrimoniale du bâtiment et mérite d'être respectée. On y retrouve également plusieurs éléments décoratifs d'époque qui témoignent de l'importance du bâtiment dans la Citadelle. Mentionnons, entre autres, les manteaux de cheminée, le très bel escalier central, les boiseries, les vitrages plombés, les impostes en éventail et les moulures de plâtre des plafonds. La présence de ces ornements rehausse la valeur historique du bâtiment n° 28 et on doit les préserver avec grand soin.

La nouvelle partie du bâtiment n° 28 (la Résidence publique) a été conçue pour permettre la tenue d'événements importants. L'extérieur épouse le même vocabulaire architectural que celui de la partie ancienne: pierre lisse, pilastres supportant une corniche, façade rythmée et toiture en croupe. Quant au système structural, on a utilisé du béton armé et des fermes en acier. Les solariums sont vitrés et recouverts de cuivre «à baguettes», suivant en cela les lignes dominantes de la Citadelle. Cette section moderne comprend une grande salle de bal et deux solariums qui offrent une vue

Numéro du BEEFP 90-313

Québec (Québec)

**Ancienne Caserne des officiers**

Résidence du Gouverneur général (bâtiment n° 28)

La Citadelle, Québec

superbe du fleuve Saint-Laurent. Il est important d'accorder les mêmes soins à cette partie qu'à la section plus ancienne, afin de préserver l'intégrité du concept et des matériaux.

Les aménagements extérieurs d'origine font partie du tissu historique du bâtiment et sont à préserver; les anciens murets de pierre présentent un intérêt historique particulier. Il faudrait éviter de construire des ajouts qui viendraient modifier l'équilibre et la relation du bâtiment original avec les anciens ouvrages défensifs.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2001.08.27